



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 février 2021

Convocation du : 12 février 2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 février à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON,, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme LEROUX et M. DERONNE, Mme DE PARIS et M. QUESTE, Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, Mme NAEYE et Mme CASIER, M. CATTOIRE et Mme DELANNOY-CUISINIER, M. VANNESTE et M. PICKEU, Mme DELESTREZ et M. BRUNET, Mme PRINGUEZ et M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, Mme CASSAN et M. LANDLER, Mme BAURANCE et M. VANGAEVEREN, Mme HALOS, ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DUBREU, Mme GUSTIN, Mme COBBAERT, M. MARIE, M. MERTEN, M. BAILLEUL, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie GUSTIN

DE21.018

FINANCES
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
EXERCICE 2021

Autorisation - Approbation



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un moment essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal officiel du 8 août 2015, a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le débat s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Conformément à l'article 13 de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, l'information est même renforcée dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit présenter les objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature ou encore du temps de travail).

Ce rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales et permet d'informer les élus de la situation économique et financière de la Ville afin d'éclairer leur choix et les orientations souhaitées lors du vote du budget primitif 2021.

I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

La crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020 place bien évidemment les collectivités dans un climat d'incertitude. Cette pandémie a vite fixé la priorité sanitaire comme indiscutable pour une très grande majorité de pays, de nombreuses décisions étant prises pour préserver autant que faire se peut les vies humaines.

Ces décisions, pourtant nécessaires, ont des effets désastreux sur l'économie mondiale, particulièrement sur le commerce et les échanges. Le bilan humain est lourd et les conséquences économiques restent difficiles à évaluer sur le long terme.

Une croissance mondiale au ralenti

Après avoir connu sa plus faible performance depuis la crise financière mondiale, et bien que le contexte soit animé par le BREXIT et les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, l'économie mondiale devrait enregistrer un léger rebond cette année pour porter la croissance mondiale à 5,4 % en 2021.

Deux phénomènes liés à la crise sanitaire pèsent sur cette reprise, faisant planer des doutes sur la trajectoire de la croissance économique :

- ✓ le gonflement sans précédent de la dette dans le monde,
- ✓ le ralentissement prolongé de la croissance de la productivité, dont la progression est indispensable à l'amélioration du niveau de vie et à l'élimination de la pauvreté.

De plus, la pandémie a entraîné une perte importante des richesses : le marché du travail est encore aujourd'hui mis à rude épreuve malgré la mise en place des dispositifs de chômage partiel dans certains pays, notamment en Europe.

Une Europe à relancer

Afin de contribuer à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie du coronavirus, la Commission Européenne, le Parlement Européen et les dirigeants de l'Union européenne (UE) ont mis en place un plan de relance qui devrait permettre de sortir de la crise.

Aussi, le budget à long terme de l'UE, associé à NextGenerationEU - l'instrument temporaire destiné à stimuler la reprise -, constitue le plus vaste train de mesures de relance jamais financé par l'UE. Une enveloppe globale de 1 800 milliards d'euros contribuera à relancer l'économie européenne de l'après Covid-19.

En France : l'inflation en chute

L'inflation moyenne sur l'année 2020 est de 0,5 %, certes dans un contexte exceptionnel. Même si la consommation énergétique a fortement diminué, dans un contexte de confinements, le prix du pétrole est resté élevé, tout comme les produits alimentaires.

Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fixé comme priorité le soutien et la relance de l'économie en grande difficulté. De fait, elle a passé au second plan son objectif d'inflation idéale à 2%.

Pour 2021, les difficultés économiques vont probablement perdurer au moins sur le premier semestre, de nombreux dépôts de bilans étant attendus. Le second semestre pourrait connaître un rebond d'activités si la pandémie est maîtrisée grâce aux vaccins.

A l'appui des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus malgré les confinements, le pouvoir d'achat des ménages ne baisserait que d'un point par unité sur l'année. Pour autant les situations individuelles sont diverses. Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés seraient perdus en 2020. Le taux de chômage en fin d'année a été estimé à 9,7%.

Une économie française à l'épreuve

Dès le 1^{er} trimestre 2020, l'économie française, au travers de son Produit Intérieur Brut, a connu un recul immédiat de 5,9 %, pour chuter de 13,7 % au lendemain du confinement du mois de mars. De nombreux secteurs ont immédiatement souffert de ce contexte : les services de transport, l'hébergement, la restauration, l'automobile, l'aéronautique, ...

L'assouplissement des restrictions durant l'été a permis un rebond de l'activité économique française, pour une évolution restant inférieure à 4%. Dès lors, même si la croissance du PIB au 3^e trimestre a atteint 18,2% , elle a reculé de 4,3% en glissement annuel.

L'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques locales

Selon le rapport Cazeneuve, l'impact de la Covid-19 n'altère pas, pour le moment, la situation financière globale des collectivités en 2020 car elle repose sur des fondamentaux solides, que sont l'épargne et l'endettement, et sur des niveaux d'investissement élevés.

Pour autant, certains territoires sont plus particulièrement touchés comme les communes touristiques, les collectivités ultramarines, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant la compétence transports ainsi que les Départements.

Les mesures prises par l'État (les traitements comptables notamment ainsi que les aides financières) vont permettre de réduire l'impact de la crise sanitaire sur les collectivités locales en 2020, même si des incertitudes demeurent encore sur 2021.

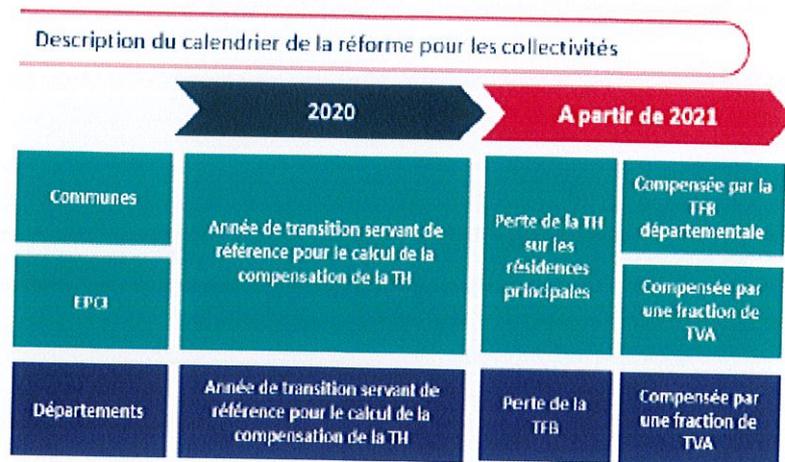
La réforme de la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages n'ont déjà plus payé de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les collectivités percevront des ressources de substitution : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les communes et une fraction de TVA pour les intercommunalités, la ville de Paris et les départements. Le dégrèvement pour les 80 % des ménages les plus modestes est transformé en exonération.

L'État a pris à sa charge via un dégrèvement (comme en 2018 et 2019) la part de TH normalement acquittée par les 80 % de foyers les plus modestes. Ce dégrèvement correspond aux bases 2020 multiplié par les taux de 2017. En 2021 et 2022, l'État percevra le produit de TH acquittée par les « 20 % restants ». Pour le calcul de la cotisation, les bases sont celles de l'année sans revalorisation, c'est-à-dire juste avec prise en compte de l'évolution physique ; les taux et politiques d'abattement seront ceux de 2019.



La loi de finances pour 2021 : les principales mesures

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a instauré une nouvelle doctrine financière dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Ce texte comporte des dispositions contraignantes pour les collectivités territoriales : encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement et rationnement de la dette, « la règle d'or » en matière de déficit.

La loi de finances pour 2021 prévoit un plan de relance économique majeur qui comprend notamment la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts « de production ». Ainsi, la part régionale de CVAE – qui représente environ 7,25 milliards d'euros - est supprimée et sera remplacée par une fraction de la TVA.

Elle prévoit également la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (environ - 1,54 milliard d'euros de taxe foncière bâtie et - 1,75 milliard d'euros de CFE). Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État.

Afin de soutenir la relance économique, la loi de finances pour 2021 prévoit une disposition permettant aux EPCI d'instituer une exonération facultative supplémentaire de contribution économique territoriale (CFE et/ou CVAE) en cas de création ou extension d'établissement. Cependant, l'État ne financera pas cette mesure qui sera donc à la charge des collectivités qui instituent cette exonération.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 30 millions d'euros (ce qui correspond à l'augmentation annuelle prévue depuis sa réforme en 2019).

La clause de sauvegarde des recettes fiscales – instituée dans la 3^e loi de finances rectificatives pour 2020 - garantissant aux EPCI un niveau minimum de ressources pour 2020 a été prolongée en 2021 afin que les collectivités soient « assurées sur leurs ressources futures et leur capacité d'autofinancement en 2021 ».

Au niveau communal, la péréquation est renforcée. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée à la Ville. Elle comprend :

- ✓ la dotation forfaitaire,
- ✓ la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- ✓ la dotation nationale de péréquation.

~~L'enveloppe nationale consacrée à la DGF dans la loi de finances pour 2021 reste stable et s'établit à 26,7 Md€. La DGF à percevoir en 2021 devrait être supérieure à celle perçue en 2020 compte tenu de l'abondement de 90 millions des crédits prévus pour la DSU.~~

Au titre des autres recettes dont les communes peuvent bénéficier, il convient de signaler :

- ✓ l'augmentation de 546 millions d'euros de l'enveloppe du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA),
- ✓ l'institution d'un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État, pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire pour le bloc communal,
- ✓ le maintien à 150 millions d'euros de l'enveloppe nationale de la dotation « Politique de la ville »,
- ✓ l'abondement des crédits pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui devrait s'établir à 1,1 milliard en 2021 consacrés essentiellement à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, au lieu de 570 millions en 2020.

II - LE CONTEXTE ARMENTIEROIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Orientations budgétaires envisagées par la commune

1/ Résultat provisoire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020 Résultat estimé arrêté au 15/01/2021

Recettes : 36 238 054,84 € (+2,33 %)

Dépenses : 29 233 390,75 € (-1,02 %)

EXCEDENT CUMULE 2019 : 5 003 101,23 € (+28,00 %)
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 1 328 281,71 € (-23,60 %)
IMPOTS ET TAXES : 18 085 300,64 € (+0,91 %)
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 11 300 706,12 € (+0,96 %)
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 160 976,50 € (-20,00 %)
AUTRES RECETTES DIVERSES : 224 188,75 € (-26,64 %)
MOUVEMENTS D'ORDRE : 135 499,89 € (-6,47 %)

CHARGES A CARACTERE GENERAL : 4 586 157,34 € (-14,91 %)
CHARGES DE PERSONNEL : 19 460 114,34 € (+4,33 %)
CHARGES DE LA GESTION COURANTE : 3 759 513,26 € (+0,30 %)
CHARGES FINANCIERES : 515 821,74 € (-8,48 %)
AUTRES DEPENSES DIVERSES : 150 335,08 € (+84,44 %)
MOUVEMENTS D'ORDRE : 761 448,99 € (-30,73 %)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 devrait avoisiner les 2 M€ (pour mémoire, l'excédent 2019 s'élevait à 1,970 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020
Résultat provisoire arrêté au 15/01/2021

Recettes : 2 904 610,00 € (-66,22 %)

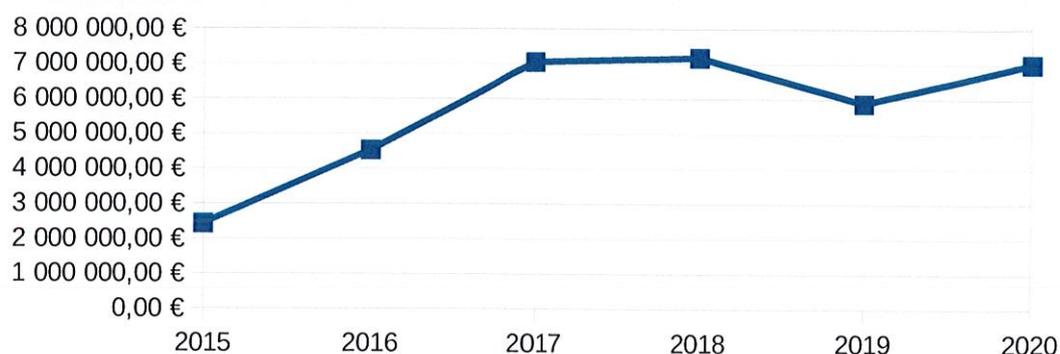
Dépenses : 5 870 751,91 € (-23,99 %)

EXCEDENT CUMULE 2019 : 850 263,87 €
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES : 876 336,51 €
FCTVA – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – TAXE D'AMENAGEMENT : 280 641,69 € (+65,32 %)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 25 617,27 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 0,03 €
CESSIONS IMMOBILIERES 3 606,40 €
MOUVEMENTS D'ORDRE : 868 143,23 € (-16,58 %)

DEFICIT ANTERIEUR 0,00 €
EMPRUNTS : 1 930 368,25 € (+3,00 %)
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 46 991,41 € (-45,19 %)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 778,00 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 145 991,41 € (+4,95 %)
OPERATIONS D'EQUIPEMENT : 3 500 821,31 € (+17,30 %)
MOUVEMENTS D'ORDRE : 245 801,53 € (-9,41 %)

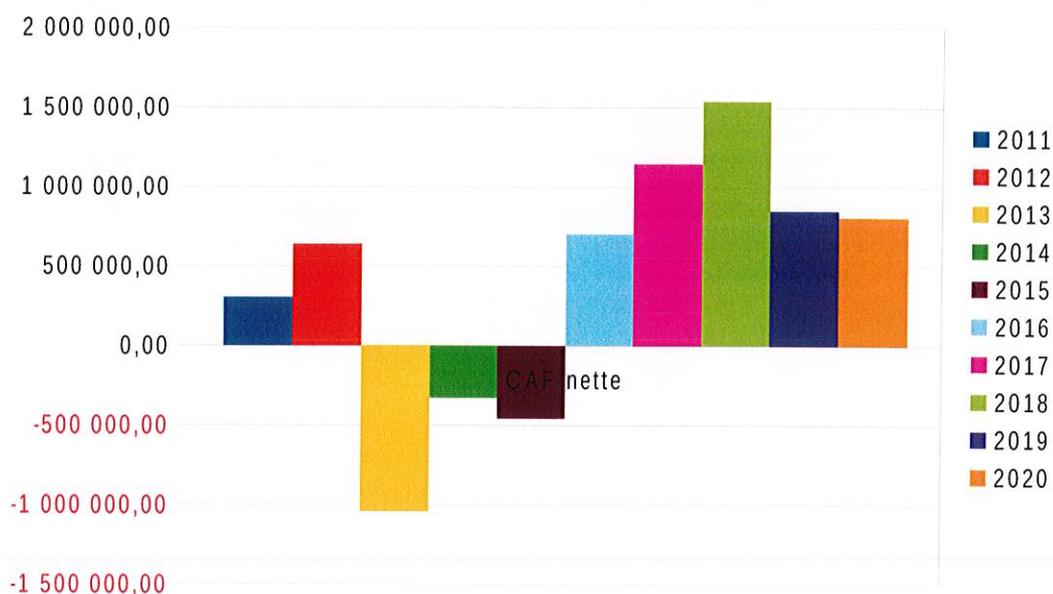
La section d'investissement afficherait donc un déficit 2021 estimé, à ce jour, à 4,692 M€, amenant ainsi un besoin de financement cumulé à hauteur de 3,635 M€ (reports compris)

2 / Excédent de fonctionnement cumulé (données provisoires) :



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement cumulé	2 423 406,30 €	4 520 048,54 €	7 049 852,71 €	7 180 928,42 €	5 879 437,74 €	7 004 664,09 €

3 / Capacité d'autofinancement nette (CAF nette), données provisoires :



Ainsi, en dépit du contexte sanitaire particulièrement dégradé qui a bousculé l'exécution budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, et tant en recettes qu'en dépenses, la Ville d'Armentières a su préserver sa Capacité d'Autofinancement Nette.

4 / Des recettes de fonctionnement impactées par la crise sanitaire

Sans compter le résultat antérieur, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 0,83 % en 2020 alors qu'en 2019 elles avaient augmenté de 2,48 %. Cela représente une perte de 261 680,81 € :

- ✓ les produits des services ont fortement baissé : - 23,60 % soit 410 346,78 € de recettes en moins. La perte des produits des services est une conséquence de la crise sanitaire et des décisions successives du Gouvernement pour protéger la population : d'abord des fermetures de structures puis des capacités d'accueil réduites compilées aux craintes des usagers. En effet, au-delà des écoles (et par voie de conséquence les accueils périscolaires et la restauration scolaire), des structures petite enfance, de la restauration et des animations en direction des seniors, qui ont fermé leurs portes, les contraintes sanitaires lors de la réouverture des services ont contraint à limiter les capacités d'accueil.

- ✓ le chapitre des impôts et taxes a connu une légère hausse (+ 0,91 %) liée surtout à la forte progression de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 92 117,66 € environ par rapport à 2019) et ce, malgré la crise sanitaire, preuve du dynamisme et de l'attractivité de notre commune. Il faut ici souligner la position volontariste de la Métropole Européenne de Lille et des communes qui la composent, qui ont maintenu le traitement des dossiers (DIA par exemple) durant la période de confinement du Printemps dernier, contribuant ainsi à ne pas stopper la dynamique.

Cette ressource reste un produit significatif pour la Ville. Elle représente 4,88 % des recettes fiscales et environ 2,84 % des recettes réelles de fonctionnement en 2020 (sans le résultat antérieur).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
567 019,00 €	575 028,31 €	628 963,88 €	655 757,05 €	743 258,39 €	790 714,21 €	882 831,87 €

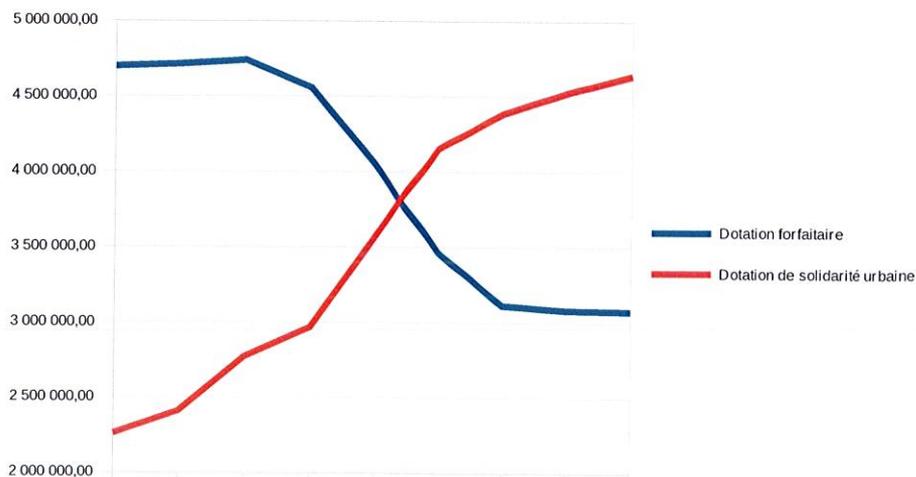
- ✓ le chapitre « dotations et participations » est également en hausse de 106 999,82 € de par, notamment :
 - l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 61 380 €,
 - une forte compensation d'exonération de taxe d'habitation (+ 145 175 €),
 - le versement par l'État d'une contribution de 39 822 € correspondant à la prise en charge d'une partie des masques achetés entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020 (le montant de l'achat s'élève à 99 447,50 €),
 - une subvention de la Préfecture de 10 561 €, via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, suite aux travaux de sécurisation des écoles réalisés par la Ville (visiophones, gâchettes, verrous et systèmes d'alarme),
 - par contre, le Fonds Départemental TP est une nouvelle fois en chute (- 44 063,23 €) et les subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ont baissé de 251 605,47 € (suppression de l'avance versée habituellement compte tenu de l'échéance du contrat qui s'arrêtait au 31 décembre 2019)
- ✓ Afin de soutenir les structures Petite Enfance faisant face à une diminution de leur activité pendant la crise épidémique, des aides exceptionnelles ont été versées par la Caisse d'Allocations Familiales. Ainsi, la Ville d'Armentières a perçu 28 213,80 € et 23 106,10 € pour sa halte-garderie « Les Canailloux » et son multi-accueil « Le Petit jardin » puis 111 991,90 € pour sa crèche.

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution CA 2020/2019
FONCTIONNEMENT	33 104 416,65	34 163 632,40	35 391 570,58	34 978 663,76	35 414 607,61	36 238 054,84	2,33%
MOUVEMENTS REELS	32 600 249,27	33 227 524,92	34 850 238,47	34 868 691,59	35 269 728,72	36 102 554,95	2,36%
Chapitre 002 (excédents de fonctionnement)	1 195 545,49	2 423 406,30	4 520 048,54	4 267 503,54	3 908 594,19	5 003 101,23	28,00%
Chapitre 013 (atténuation des charges)	82 925,69	100 931,07	92 778,38	110 838,08	63 005,71	75 276,95	19,48%
Chapitre 70 (produits des services)	1 717 269,05	1 737 328,85	1 734 334,73	1 696 115,84	1 738 628,49	1 328 281,71	-23,60%
Chapitre 73 (impôts et taxes)	17 020 580,72	17 023 354,45	17 094 265,95	17 547 499,76	17 921 950,65	18 085 300,64	0,91%
Chapitre 74 (dotations et participations)	11 529 455,19	11 085 556,08	11 142 505,80	10 982 498,65	11 193 706,30	11 300 706,12	0,96%
Chapitre 75 (autres produits)	260 155,31	259 597,16	211 294,57	210 560,25	201 229,05	160 976,50	-20,00%
Chapitre 76 (produits financiers)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	794 317,82	597 351,01	55 010,50	53 675,47	225 280,97	132 810,47	-41,05%
Chapitre 78 (reprises sur provisions)					17 333,36	16 101,33	-7,11%
MOUVEMENTS D'ORDRE	504 167,38	936 107,48	541 332,11	109 972,17	144 878,89	135 499,89	-6,47%
Chapitre 042 (transferts entre sections)	504 167,38	936 107,48	361 332,11	109 972,17	144 878,89	135 499,89	-6,47%
Chapitre 043 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)	,00	,00	180 000,00	,00	,00	,00	

A / Les concours financiers de l'État

Depuis 2011, le cumul des baisses successives des dotations de l'État constitue une contrainte majeure pour les finances de la Ville. S'agissant d'Armentières, la Dotation Forfaitaire a subi depuis 2013 une baisse totale de 1 676 224 €, dont 13 655 € pour l'exercice 2020, compte tenu de la légère baisse de la population (-128 habitants).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), quant à elle, a connu en 2020 une hausse de 121 380 €, plaçant ainsi Armentières au 115^e rang (elle était au 118^e rang en 2019). Cette « remontée » dans le classement atteste malheureusement de la dégradation de sa situation au regard des autres communes.



S'agissant de l'exercice 2021, la Direction Générale des Collectivités Locales, au moment de la rédaction du présent rapport, n'a pas encore publié les dotations servies aux communes.

Il est néanmoins fort probable que la dotation forfaitaire subisse une nouvelle baisse au regard de la diminution de la population armentérioise d'environ 100 habitants.

A contrario, la Dotation de Solidarité Urbaine pourrait connaître une légère augmentation, en fonction du positionnement de la commune dans le classement national des communes éligibles.

B / La fiscalité directe locale

Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) constitue un des principaux postes de recettes de fonctionnement de la Ville, à hauteur de 37,96 %.

Celui-ci était estimé pour l'année 2020, en fonction de l'évolution des bases fiscales de 1,2 % pour les taxes foncières et de 0,9 % pour la taxe d'habitation, à 11 757 888 €. L'évolution des recettes était uniquement due à l'évolution des bases, les taux n'ayant, quant à eux, pas évolué depuis 2012.

Evolution des taux depuis 2008 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
taxe d'habitation	31,92%	31,92%	33,51%	33,51%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%
évolution			4,98%		1,40%								
taxe foncière (bâti)	28,68%	28,68%	30,95%	30,95%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%
évolution			7,91%		1,39%								
taxe foncière (non bâti)	48,52%	48,52%	50,94%	50,94%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%
évolution			4,99%		1,39%								

L'état fiscal « 1259 », parvenu ensuite, prévoyait 11 775 390 € de contributions directes (taxe d'habitation sur les logements vacants comprise), soit une recette supplémentaire de 17 502,28 €.

Au final, compte tenu du dispositif de lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la Ville a perçu 11 856 130 € de produits de contributions directes.

Il convient de souligner que la Ville continue d'œuvrer en transversalité avec la Métropole Européenne de Lille sur l'optimisation de la fiscalité, en participant activement au « Club Finances ».

Evolution des bases :

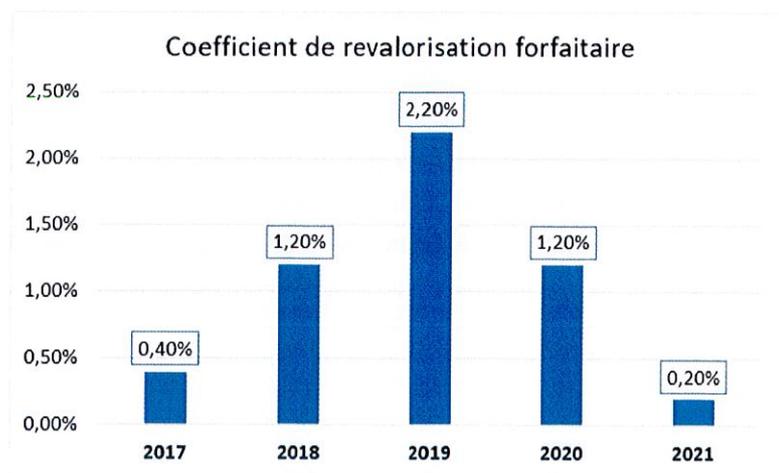
bases réelles (état 1288M)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
taxe d'habitation	16 645 000	16 732 000	16 848 463	16 936 816	17 388 625	18 155 911	18 627 114
taxe d'habitation logements vacants					418 731	413 742	408 791
taxe foncière (bâti)	16 017 000	16 270 000	16 145 606	16 271 307	16 562 717	16 936 355	17 074 802
taxe foncière (non bâti)	23 500	25 500	21 742	25 284	24 934	24 347	29 034
total	32 685 500	33 027 500	33 015 811	33 233 407	34 395 007	35 530 355	36 139 741

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée, les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) sont soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI.

Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Au regard de la crise sanitaire de la Covid-19 et malgré les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne (BCE), l'inflation n'est pas au rendez-vous. Ce sont essentiellement les prix des produits manufacturés qui ont diminué cette année (-0,3%) pénalisant ainsi l'inflation globale. Sur un an, l'IPCH est ressorti à + 0,2% en novembre 2020.

Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1,002 soit une augmentation des bases de + 0,20%, ce qui est particulièrement faible au regard des années précédentes.



Ainsi, les recettes complémentaires issues de la fiscalité locale (à taux constant) seront extrêmement faibles. Il faut ici rappeler que la fiscalité (avec les produits des services) est le seul levier maîtrisé intégralement par la commune pour faire évoluer ses recettes de fonctionnement. La perte du dynamisme de la TH liée à la réforme de cette dernière, ajoutée à la stagnation des bases, accroît encore la dépendance des finances des collectivités locales aux dotations d'État, mettant ainsi à mal l'autonomie financière de celles-ci.

C / Les tarifs municipaux : le produit des activités des services

En mai et décembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les montants des primes et redevances qui seront appliqués au cours de l'exercice 2021. Ces tarifs concernent principalement les droits de places et de stationnement, la location de matériels ou de salles municipales, de restaurants municipaux, de jouets de la ludothèque, les repas pris dans le cadre de la restauration municipale, les activités seniors, les abonnements de la médiathèque ainsi que les services à la population.

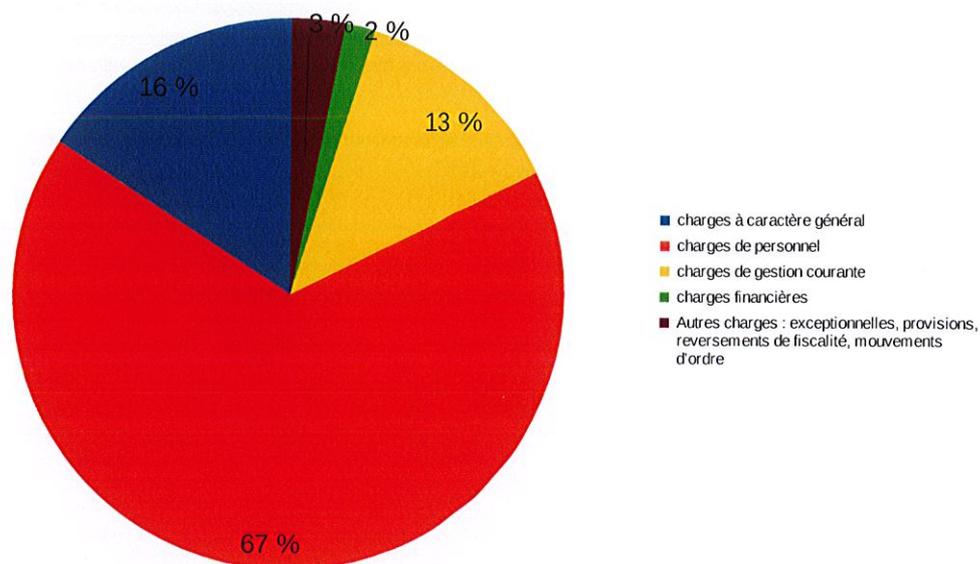
Dans le contexte spécifique de 2020, la municipalité avait alors décidé de moduler ses tarifs en adaptant chacun d'entre eux en tenant compte du contexte. Ainsi, certains tarifs sont restés inchangés au regard de l'annulation de certaines prestations durant l'année (école de musique, cours municipaux,...), et certains ont vu leur augmentation limitée à 1 ou 2 %.

L'exercice 2021 sera la troisième année pleine où les effets de la réforme des tarifs de la restauration scolaire devraient se faire sentir, tout comme le travail minutieux et de longue haleine d'accompagnement des familles en situation d'impayés. Pour autant, le contexte sanitaire du printemps 2020, qui perdure désormais, est venu complexifier la situation, et risque de provoquer une dégradation de la situation de certaines familles armentières.

C'est pourquoi, une nouvelle réforme de la tarification scolaire est à l'étude actuellement, qui tiendra compte, notamment, des résultats de l'analyse des besoins sociaux réalisée par notre Centre Communal d'Action Sociale.

Parallèlement, ceci n'empêchera pas, dans le courant de l'année, d'apporter des correctifs à la tarification en place, en proposant par exemple des remboursements partiels pour les activités dont l'abonnement est annuel, et qui auraient vu de nombreuses séances annulées pour cause de couvre-feu ou de confinement liés à la crise sanitaire.

5) Des dépenses de fonctionnement également impactées par la crise sanitaire :



DEPENSES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution CA 2020/2019
FONCTIONNEMENT	30 681 010,35	29 643 583,86	28 341 717,87	27 797 735,34	29 535 169,87	29 233 390,75	-1,02%
MOUVEMENTS REELS	28 774 725,82	27 488 159,05	27 145 666,54	27 047 670,58	28 435 985,53	28 471 941,76	0,13%
Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	4 527 941,78	4 575 675,30	4 474 317,67	4 409 735,19	5 389 969,35	4 586 157,34	-14,91%
Chapitre 012 (charges de personnel)	18 910 474,30	18 368 470,67	18 458 065,41	18 284 692,64	18 652 469,43	19 460 114,34	4,33%
Chapitre 014 (reversement de fiscalité)	15 581,67	,00	,00	,00	6 690,00	14 356,00	114,59%
Chapitre 65 (charges de gestion courante)	4 396 511,13	3 710 282,11	3 459 218,97	3 648 281,59	3 748 434,22	3 759 513,26	0,30%
Chapitre 66 (charges financières)	799 619,69	754 640,33	685 323,82	605 451,41	563 604,98	515 821,74	-8,48%
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	124 597,25	79 090,64	68 740,67	72 094,26	68 798,35	128 396,08	86,63%
Provisions pour risques et charges				27 415,49	6 019,20	7 583,00	25,98%
MOUVEMENTS D'ORDRE	1 906 284,53	2 155 424,81	1 196 051,33	750 064,76	1 099 184,34	761 448,99	-30,73%
Chapitre 023 (virement à la section d'investissement)	,00	,00	,00	,00			
Chapitre 042 (transferts entre sections)	1 906 284,53	2 155 424,81	1 016 051,33	750 064,76	1 099 184,34	761 448,99	-30,73%
Chapitre 043 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)	,00	,00	180 000,00	,00	,00	,00	

La stratégie financière de la Ville vise au maintien de ses marges de manœuvre en section de fonctionnement afin de sécuriser son niveau d'épargne et assurer sa politique d'investissements.

Malheureusement, le budget de fonctionnement a été mis à mal en 2020 : des dépenses exceptionnelles liées à la Covid-19 ont été réalisées tandis que d'autres dépenses ont dû être reportées ou annulées.

Le budget 2021 reposera donc sur des impératifs d'efficacité, de qualité du service public et de nécessaires économies de gestion. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs municipaux poursuit une gestion efficiente des coûts des services sans jamais négliger leur qualité.

A titre d'exemples :

- Le regroupement depuis 2017 des activités culturelles au sein d'un même Pôle culturel amenant des économies d'échelle,
- Le regroupement en 2020 du Centre Communal d'Action Sociale et de services municipaux
- l'installation (ou réinstallation dans des conditions d'accueil plus fonctionnelles) de partenaires associatifs : Mission Locale, Restos du Coeur, Tente des Glaneurs notamment,
- Le développement d'outils prospectifs : diagnostic du patrimoine communal, y compris sur le volet énergétique, planification pluriannuelle des travaux d'entretien et des nouveaux investissements,
- La poursuite de la dématérialisation dans les services municipaux, déploiement de logiciels métiers dédiés (Espace Citoyen Premium en direction des usagers, et Atal en direction exclusive des services, afin de mettre en place des outils communs favorisant la transversalité et le suivi d'actions entre services)
- Le chantier d'optimisation des moyens généraux (celui concernant les véhicules notamment)

La Ville souhaite également poursuivre sa démarche de mutualisation engagée depuis plusieurs années avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Écoles, la Métropole Européenne de Lille ou encore les communes environnantes :

- ◆ En effet, la collectivité est régulièrement le coordonnateur de groupements de commandes qu'elle réalise avec le CCAS et la Caisse des Écoles. A titre d'exemples, entre 2018 et 2021, des groupements de commandes ont été lancés pour l'achat de documents de communication, de produits pharmaceutiques, de vaisselle et de papier, pour l'entretien des véhicules à moteur, les fournitures pour travaux en régie, les boissons et l'épicerie, les denrées alimentaires, les produits d'entretien et les assurances. Accentuant encore la volonté de rapprochement et de mutualisation entre Ville et CCAS, les deux structures travaillent aujourd'hui sur les mêmes outils métiers pour les finances et les ressources humaines. Dans le même esprit, la collaboration entre services supports est désormais naturelle.

- ◆ Avec la Métropole Européenne de Lille, au travers de l'Ugap, la Ville a mutualisé certains achats comme le gaz et l'électricité. Elle fait également partie du club finances de la MEL qui lui permet de bénéficier d'une analyse plus fine de la fiscalité. Enfin, elle vient d'adhérer au dispositif de la Centrale d'Achat Métropolitaine, lui permettant ainsi de s'inclure dans les marchés initiés par la MEL, et par voie de conséquence évitant de devoir les lancer par ses propres moyens.
- ◆ Avec le Centre de Gestion, la reliure des archives a été mutualisée. La dématérialisation des marchés publics passe par la plateforme informatique du Centre de gestion.

Des conventions sont signées avec les villes environnantes :

- ✓ La Chapelle d'Armentières : accès à la médiathèque l'Albatros, réalisation du complexe cinématographique et de loisirs,
- ✓ Houplines : épicerie solidaire,
- ✓ La Chapelle d'Armentières et Houplines : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la vidéoprotection et depuis la délibération de février 2020, la mise à disposition des agents de la Police Municipale d'Armentières pour certaines actions sur leur territoire respectif.
- ✓ Au titre de l'année 2021, il est à noter que des négociations sont engagées sur l'intégration de La Chapelle d'Armentières à l'épicerie solidaire

A / Les subventions

Au titre de l'effort public national visant à réduire le déficit public, les communes avaient été mises à contribution via la réduction de leurs dotations.

Dans ce contexte, les associations locales avaient été appelées jusqu'en 2017 à contribuer à cet effort collectif, chacune selon leurs possibilités, par une diminution modérée de leurs subventions. Pour les exercices 2018, 2019 et 2020, aucune ponction n'a été effectuée sur ces subventions aux associations.

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales françaises ne subissent plus de prélèvement sur leur dotation forfaitaire au titre du redressement des finances publiques. Dans le contexte actuel de crise sanitaire qui impacte lourdement les finances de l'État au travers notamment des dépenses liées à la santé publique ou au plan de soutien et de relance de l'activité économique, l'objectif national de la maîtrise des dépenses publiques restera plus que jamais d'actualité. Il est donc pressenti, dans les années à venir, que l'État demandera aux collectivités de participer à l'effort de redressement de la dette nationale, fortement dégradée.

Sans connaître avec précision l'impact de la crise sanitaire sur les dotations qui seront servies par l'État aux communes en 2021, voire même plus globalement, en l'absence actuellement de visibilité sur les conséquences de nouveaux confinements ou de nouvelles modalités de fonctionnement des activités municipales et donc sur la construction budgétaire, il est difficile d'indiquer une ligne directrice précise et commune en direction de l'ensemble du tissu associatif quant à l'évolution des subventions de fonctionnement 2021.

Ainsi qu'il leur a été indiqué dès octobre dernier, un examen attentif de chaque situation sera opéré, prenant en considération l'arrêt total ou partiel de leurs activités, et les répercussions sur leurs finances (dépenses exceptionnelles liées aux protocoles sanitaires, allègement de dépenses liées à l'arrêt d'activités, perte de recettes ou recettes exceptionnelles liées, par exemple, au remboursement du chômage partiel). Ce n'est qu'au vu de cet examen minutieux, et après une rencontre avec chaque association, que les montants de subvention pourront être arrêtés avec précision.

B / Les charges financières

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont maîtrisées depuis 2014. Cette situation est le résultat de la politique active de désendettement de la Ville. En 2019, ces charges ont diminué de 41 899,84 € malgré la contractualisation d'un emprunt de 2 800 000 €. Elles vont encore diminuer en 2021 de 59 694,49 €.

Par ailleurs, au regard de la persistance de la faiblesse des taux d'intérêts, la Ville d'Armentières engage actuellement la renégociation de certains prêts, afin de bénéficier durablement – et par le biais de taux fixes par exemple – de cette opportunité.

C / Les charges à caractère général

En 2020, les charges à caractère général ont baissé de 14,91 % par rapport au CA 2019. Certaines de ces charges sont incompressibles car indexées sur les coûts d'évolution de la vie, de la construction ou de l'énergie.

Le budget 2020 de la Ville d'Armentières, comme celui de nombreuses collectivités, a été impacté par des dépenses imprévisibles liées à la crise sanitaire. Il s'agit de dépenses d'équipements de protection individuelle, de produits d'entretien et de désinfection, de masques, de gel hydroalcoolique, de thermomètres, de lavants pour les mains mais aussi de matériels nécessaires au respect des gestes barrières (plexiglas, bois, barrières de sécurité, ruban de signalisation, ...).

Dès le début de la pandémie, les équipes municipales ont œuvré, collectivement, pour maintenir la sécurité sanitaire des Armentérois, que ce soit dans les lieux recevant du public, chez les commerçants qui se sont vus dotés de kits de balisage dès le mois de mars. Des masques en tissus ont également été distribués aux habitants à deux reprises.

Dans le cadre d'une convention avec la Région Hauts-de-France, la Ville a versé un fonds de soutien exceptionnel de 1 000 € à certaines entreprises touchées par les conséquences de la Covid-19 et qui en ont fait la demande. 81 entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2020. D'autres dossiers sont encore en cours d'instruction.

Ainsi, globalement – toutes sections confondues - pour 2020, les dépenses liées au Covid-19 s'élèvent à 249 338,38 €. Ne sont ici intégrées que les dépenses analytiquement directement imputables au covid. Devraient être intégrées, pour une vision exhaustive de son impact, les dépenses suivantes :

- maintien de la rémunération des agents contractuels dont le contrat devait prendre fin durant le confinement et qui ont été prolongés en avril et mai (33 agents pour la somme de 99 640 €)
- recrutement de contractuels au titre de l'accroissement temporaire d'activités dans les services propreté et espaces (collecte des déchets non assurée par Esterra, fermeture de la déchetterie ayant engendré de nombreux dépôts sauvages, ...), entretien, petite enfance et enfance (renforcement des protocoles sanitaires générant une modification substantielle des conditions d'accueil du public,...)
- heures supplémentaires pour les agents de la Tranquillité Publique (surveillance des espaces publics, en lien avec la Police Nationale, pour s'assurer du respect des consignes durant les périodes de confinement ou de couvre-feu,...), pour les agents municipaux venus renforcer les effectifs des encadrants de pause méridienne,...

Face à ces dépenses imprévues, l'État a versé à la Ville d'Armentières une contribution de 39 822 € correspondant à la prise en charge d'une partie des masques achetés entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020 pour un montant de 99 447,50 €.

Parallèlement, d'autres dépenses ont été annulées ou suspendues. Il s'agit des nombreuses festivités organisées par la Ville comme le 14 juillet, la fête des Nieulles, la Nuit du jazz ou encore les festivités de Noël.

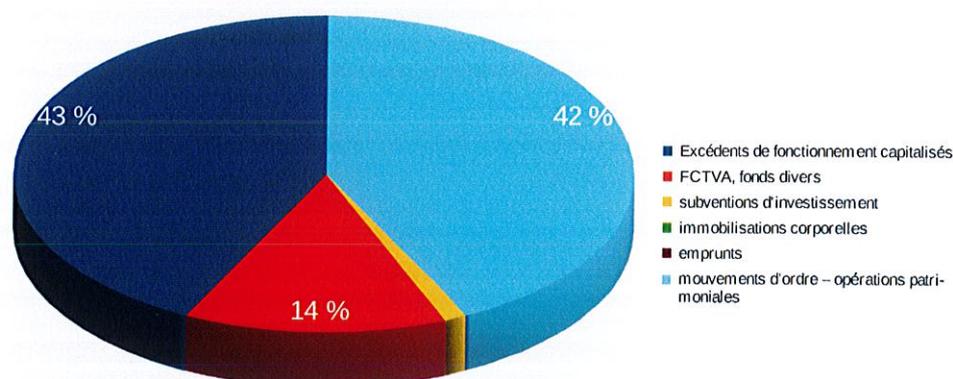
Les accueils de loisirs ont vu leurs sorties annulées au fur et à mesure des mois et leurs activités se restreindre. Les cours municipaux, quant à eux, ont été annulés pour la plupart, ainsi que les activités proposées aux seniors. De son côté, le service de restauration scolaire a dû être fermé pendant le confinement et les personnes âgées ne sont pas retournées dans leur « réfectoire » depuis le début de la crise sanitaire car seuls les repas à domicile ont pu être maintenus. Même si certaines dépenses ont donc pu être minorées, une perte de recettes conséquente a été constatée. De plus, certaines recettes perçues antérieurement ont dû être – fort légitimement – remboursées (classes d'environnement par exemple).

Ainsi, même si l'accompagnement de l'État est notable (remboursement partiels de certaines dépenses, compensation partielle des pertes de recettes au titre du Contrat Enfance Jeunesse par exemple), le bilan financier reste lourd pour la collectivité.

Au titre de l'exercice 2021, il reste difficile à ce stade, en l'absence de visibilité sur les dotations servies par l'État, ou sur le niveau de recettes attendu au titre des services tarifés, en l'impossibilité de déterminer avec précision le niveau des dépenses de fonctionnement tant le risque d'aléas est grand. Pour autant, l'objectif majeur restera de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en tendant au maximum vers le respect de la valeur cible dictée par l'État : 1,2 %

La préparation budgétaire 2021 se construit donc autour de la maîtrise des coûts, de façon à financer les actions nouvelles, croisant une qualité de service public non négligeable avec une politique d'investissement ambitieuse et adaptée, tout en s'adaptant à la continuité de la crise sanitaire.

6) La section d'investissement : des recettes en hausse, liées aux investissements



RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution CA 2020/2019
INVESTISSEMENT	7 168 707,50	5 679 383,96	4 761 570,26	4 079 469,63	8 599 579,56	2 904 610,00	-66,22%
MOUVEMENTS REELS	5 050 840,85	2 930 310,32	340 973,44	3 343 069,83	7 373 937,21	2 032 860,37	-72,43%
Chapitre 001 (résultat d'investissement)	,00	1 039 720,74	102 308,43	,00	,00	850 263,87	
Chapitre 024 (cessions immobilières)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 10 (dotations, fonds divers)	993 168,72	733 948,46	211 682,97	328 630,95	169 760,29	280 641,69	65,32%
Compte 1068 (exc.de fonct.capitalisés)	1 505 251,94	,00	,00	2 782 349,17	3 272 334,23	876 336,51	-73,22%
Chapitre 13 (subventions d'investissement)	350 253,69	155 427,12	6 703,24	213 038,55	1 131 842,69	25 617,27	-97,74%
Chapitre 16 (emprunts)	2 200 952,50	1 000 000,00	,00	,00	2 800 000,00	,03	-100,00%
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	,00	,00	18 968,40	19 051,16	,00	1,00	
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 45 (travaux pour cpte de tiers)	1 214,00	1 214,00	1 310,40	,00	,00	,00	
MOUVEMENTS D'ORDRE	2 117 866,65	2 749 073,64	4 420 596,82	736 399,80	1 225 642,35	871 749,63	-28,87%
Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 040 (transferts entre sections)	1 906 284,53	2 155 424,81	1 016 051,33	731 013,60	1 099 184,34	761 447,99	-30,73%
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	211 582,12	593 648,83	3 404 545,49	5 386,20	126 458,01	110 301,64	-12,78%

En 2020, le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) a augmenté de 60,83 % par rapport à celui perçu en 2019, à hauteur de 253 567,26 € en investissement (143 205,69 € en 2019) et de 13 743,93 € en fonctionnement (22 966,80 € en 2019).

Ce FCTVA concerne principalement des travaux réalisés en 2018 pour l'entretien du patrimoine (réfection de toitures, de chauffage, éclairages, alarmes, ...) ainsi que les travaux liés à la réalisation de la Cité sociale et culturelle « Trait d'union ».

Pour 2021, le chiffrage du FCTVA est en cours et concerne essentiellement les travaux réalisés en 2019 sur le Pôle culturel, la réalisation du terrain synthétique, l'achat de véhicules, le mobilier des écoles, ... Le montant devrait être supérieur à celui perçu en 2020.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2016, la collectivité a contracté en 2019 un emprunt de 2 800 000 € au titre des grands projets (travaux et équipements).

Avec une année blanche en termes d'emprunt en 2020, la collectivité retrouve une capacité d'endettement qui pourrait avoisiner les 2 M€, sans porter atteinte à ses ratios prudentiels. D'ailleurs, compte tenu de sa situation financière et des taux très bas actuellement, la ville d'Armentières a déjà fait l'objet de démarchages de la part de plusieurs organismes bancaires.

La question de l'emprunt pourrait donc logiquement être examinée avec attention, à l'aune du programme d'investissement envisagé.

Par ailleurs, aucune cession immobilière n'a été réalisée en 2020. Seule la cession d'un terrain, situé rue Saint-Eloi, a été effectuée à l'euro symbolique.

En termes de recettes d'investissement, soulignons la subvention versée par la Métropole Européenne de Lille pour la création du pôle culturel : 100 012,50 € ont été versés en 2016, le solde de 20 577,27 € pour la réalisation des 2 ascenseurs ayant été versé en 2020.

Un dossier de demande de subvention éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été validé par la Préfecture en 2019. La Ville d'Armentières a ainsi obtenu des subventions à hauteur de 34,67 % du montant des travaux pour la réfection de la toiture de la salle de tennis du complexe sportif dont les travaux sont programmés en 2021.

Au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), dans le cadre de l'opération collective de redynamisation des activités commerciales et artisanales de proximité, le Ministère en charge de l'économie et des finances a attribué en 2019 à la Ville une subvention de 45 051 € pour son investissement (tonnelles, accessibilité et aides à la rénovation des vitrines et terrasses).

La crise sanitaire met à mal l'économie nationale depuis le printemps dernier avec une chute spectaculaire du PIB à hauteur de 8,3 % en 2020. Pour soutenir le secteur économique, l'État met en œuvre un plan de relance, et compte vivement sur les collectivités pour alimenter la turbine économique. Pour ce faire, elle a prévu d'abonder de façon sensible la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, afin d'encourager les collectivités locales dans leurs projets d'investissement.

De même, au niveau métropolitain, le plan de relance de la MEL ambitionne d'accompagner les collectivités désireuses d'investir et qui apporteront un soin particulier à la transition écologique et au développement durable.

C'est à travers ce prisme que la Ville d'Armentières établira son schéma d'investissement 2021, en privilégiant au maximum les projets ayant un impact significatif notam-

ment en matière d'économies d'énergie, tout en recherchant un cofinancement optimal.

Ainsi, en 2021, de nouveaux dossiers de demandes de subventions devraient être déposés au titre de la DSIL et des différents fonds de concours métropolitains. De manière générale, chaque projet d'investissement fait l'objet de recherches systématiques de subventions.

En l'absence de notification au moment du vote du budget, les recettes ne peuvent être inscrites. Elles le seront au cours de l'exercice au travers des décisions modificatives, et pourront le cas échéant être affectées sur des projets en attente à ce jour, à l'instar de ce qui a été réalisé au cours des exercices 2019 et 2020, avec les notifications.

A / Les dépenses d'investissement et les engagements pluriannuels

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	évolution CA 2020/2019
INVESTISSEMENT	6 128 986,76	5 350 507,96	7 132 883,36	6 422 546,96	7 723 811,69	5 870 751,74	-23,99%
MOUVEMENTS REELS	5 413 237,26	3 820 751,65	3 367 005,76	6 307 188,59	7 452 474,79	5 624 950,21	-24,52%
Chapitre 001 (résultat d'investissement)	814 832,07	,00	,00	2 371 313,10	2 343 077,33	,00	-100,00%
Chapitre 13 (subventions d'investissement)	,00	,00	20 000,00	,00	778,00	778,00	0,00%
Chapitre 16 (emprunts)	2 465 835,48	2 155 923,31	2 184 538,32	2 079 813,88	1 874 181,20	1 930 368,25	3,00%
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	104 780,64	84 724,20	16 993,80	66 993,55	139 101,61	145 991,41	4,95%
Chapitre 204 (subv.d'équipement versées)	113 249,74	469 252,90	89 005,74	79 007,22	85 735,32	46 991,24	-45,19%
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	1 584 195,40	952 797,80	644 223,53	1 672 188,63	2 937 977,35	3 418 482,71	16,35%
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	299 129,93	158 053,44	410 933,97	17 872,21	46 623,98	82 338,60	76,60%
Chapitre 26 (participations)	30 000,00	,00	,00	20 000,00	25 000,00	,00	-100,00%
Chapitre 45 (travaux pour cpte de tiers)	1 214,00	,00	1 310,40	,00	,00	,00	
MOUVEMENTS D'ORDRE	715 749,50	1 529 756,31	3 765 877,60	115 358,37	271 336,90	245 801,53	-9,41%
Chapitre 040 (transferts entre sections)	504 167,38	936 107,48	361 332,11	109 972,17	144 878,89	135 499,89	-6,47%
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	211 582,12	593 648,83	3 404 545,49	5 386,20	126 458,01	110 301,64	-12,78%

Depuis 2017, les dépenses d'investissement ont été contenues et fléchées sur les travaux de rénovation du patrimoine communal, de mises aux normes en matière d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité ou encore sur des projets structurants.

La réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux a débuté en 2016 pour accueillir un pôle culturel et un pôle social. Après l'installation de l'école de musique et la direction de la culture et du tourisme en 2017, l'école d'art (arts plastiques, terre et céramique) ainsi que l'école de couture ont investi les locaux en 2019.

Avec l'achèvement des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité totale du site, le pôle culturel et social prend aujourd'hui toute son envergure, et peut déployer son identité toute symbolique : « Trait d'Union ».

Le pôle social quant à lui, accueille depuis 2020 :

- ✓ le CCAS,
- ✓ des services municipaux : les services Logement, et Prévention Santé et handicap
- ✓ les services de la Caisse des écoles (Dispositif de Réussite Educative)
- ✓ des partenaires associatifs qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale et/ou professionnelle (Mission locale, Restos du cœur, Tente des glaneurs, ...).

Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2018-2020 a vu la réalisation de projets d'ampleur mais également les dépenses d'investissement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal bâti :

- ✓ le terrain synthétique au complexe sportif Léo Lagrange,
- ✓ l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Au petit jardin » qui accueille les enfants en transition entre la crèche et l'école maternelle,
- ✓ l'accompagnement du projet de la percée de la rue Foch porté par la Métropole européenne de Lille,
- ✓ l'accompagnement du projet d'aménagement du square Victor Hugo porté par la Métropole européenne de Lille,
- ✓ l'accompagnement du projet de requalification de la rue Albert De Mun, porté par la MEL, et en lien étroit avec la commune de La Chapelle d'Armentières,
- ✓ l'équipement des écoles en visiophone et en nouveaux postes informatiques,
- ✓ le remplacement de la toiture de la maison Debosque,
- ✓ l'entretien courant du patrimoine,
- ✓ la concrétisation du pôle social,
- ✓ les premières études pour l'aménagement/extension du restaurant scolaire Léo Lagrange, qui comprendra une salle en capacité d'accueillir des manifestations associatives et municipales d'ampleur (300 personnes),
- ✓ l'acquisition des 53 et 55, rue Paul Bert pour terminer la restructuration complète du pôle social et culturel,
- ✓ l'accompagnement des projets de voirie et/ou d'aménagements portés par la Métropole Européenne de Lille (éclairage public, enfouissement des réseaux, mobilier urbain) sur les sites Ecoquartier Dufour, Delobelle et celui des Franges industrielles,
- ✓ l'aménagement de l'ancien Rex en Office de Tourisme Intercommunal doublé d'un espace muséal,
- ✓ l'aménagement du square Victor Hugo,
- ✓ l'installation et/ou rénovation de jeux pour enfants sur les sites Victor Hugo, République, coulée verte,
- ✓ le développement du parc informatique des services municipaux (PC portables) pour accentuer le télétravail, suivant ainsi les préconisations du Ministère du Travail dans le cadre de la crise sanitaire
- ✓ la réalisation des projets dans le cadre du « budget participatif » : deux parcours santé, un terrain de pétanque, des plantations d'arbres et arbres fruitiers, l'installation de cendriers, un jardin partagé, des vélos bureaux pour les écoles, des bancs en centre ville, un caniparc, un hôtel à hirondelles, un chargeur écologique, ...

Dès 2021, au regard des nouveaux enjeux du mandat municipal qui démarre, un nouveau PPI sera engagé. Il alliera projets audacieux et poursuite de l'entretien du patrimoine communal. Ce mandat sera ainsi placé sous le signe du développement durable,

privilégiant les investissements vertueux combinant à la fois gains en consommation d'énergie et préservation de l'environnement. Sont d'ores et déjà envisagés :

- ✓ la réfection de la toiture de la salle de tennis, pour laquelle la Ville a été reconnue éligible à une subvention DSIL 2019
- ✓ l'entretien des bâtiments municipaux (priorisation et programmation en cours d'élaboration au regard du diagnostic prochainement établi sur l'ensemble du patrimoine bâti), la réfection de toitures (Brossolette par exemple) et de systèmes de chauffage (changement de chaudières dans les écoles notamment)
- ✓ l'achat de matériels nécessaires au fonctionnement des services (équipements informatiques dans le cadre du développement du télétravail, poursuite de la modernisation du parc de véhicules par le remplacement des anciens par des véhicules propres, ...)
- ✓ la poursuite du programme ADAP favorisant l'accessibilité des bâtiments municipaux
- ✓ accélération du « plan LED » sur la collectivité, profitant ainsi de l'accompagnement financier métropolitain
- ✓ la poursuite du verdissage en coeur de ville et aménagement paysager des espaces publics nouveaux et anciens
- ✓ transformation du groupe scolaire Gambetta (amélioration de l'entrée place Victor Hugo, rénovation des blocs sanitaires, création d'espaces couverts,...)

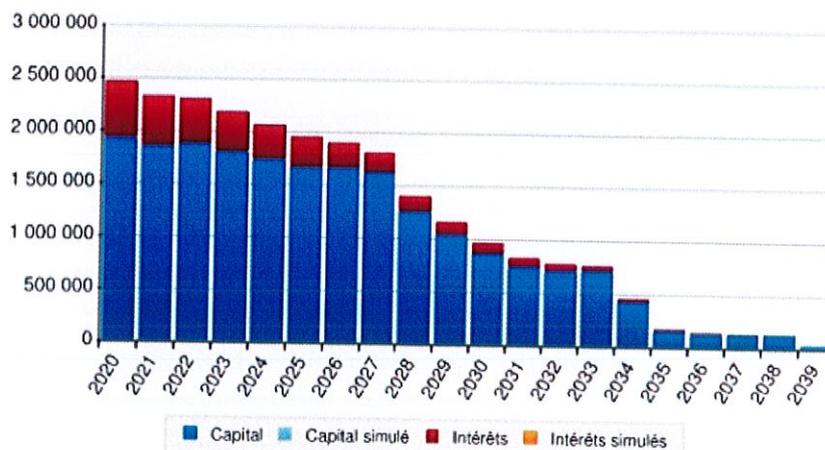
Nombre de ces projets sont éligibles à des subventions, qu'il s'agisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds de concours de la MEL au titre du sport et/ou de la culture, des Programmes Territoriaux Structurants du département, des fonds régionaux, ... Ces projets intègrent une préoccupation environnementale et intégreront des dispositifs de financement afférents.

7 / Structure et gestion de l'encours de la dette contractée et perspectives pour le projet de budget

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	20 422 768,96 €	1 930 723,97 €	531 263,08 €	2 461 987,05 €	18 492 044,99 €
2021	18 492 044,99 €	1 853 733,43 €	471 568,59 €	2 325 302,02 €	16 638 311,56 €
2022	16 638 311,56 €	1 878 509,56 €	423 797,86 €	2 302 307,42 €	14 759 802,00 €
2023	14 759 802,00 €	1 804 883,59 €	375 574,23 €	2 180 457,82 €	12 954 918,41 €
2024	12 954 918,41 €	1 734 326,54 €	329 416,49 €	2 063 743,03 €	11 220 591,87 €
2025	11 220 591,87 €	1 665 081,19 €	282 693,02 €	1 947 774,21 €	9 555 510,68 €
2026	9 555 510,68 €	1 663 878,40 €	235 341,84 €	1 899 220,24 €	7 891 632,28 €
2027	7 891 632,28 €	1 621 579,27 €	187 887,84 €	1 809 467,11 €	6 270 053,01 €
2028	6 270 053,01 €	1 252 668,83 €	147 738,69 €	1 400 407,52 €	5 017 384,18 €
2029	5 017 384,18 €	1 035 391,08 €	123 229,72 €	1 158 620,80 €	3 981 993,10 €
2030	3 981 993,10 €	861 832,19 €	103 850,13 €	965 682,32 €	3 120 160,91 €
2031	3 120 160,91 €	739 318,21 €	86 062,57 €	825 380,78 €	2 380 842,70 €
2032	2 380 842,70 €	704 668,16 €	69 258,17 €	773 926,33 €	1 676 174,54 €
2033	1 676 174,54 €	708 545,83 €	51 797,44 €	760 343,27 €	967 628,71 €
2034	967 628,71 €	422 748,18 €	34 080,77 €	456 828,95 €	544 880,53 €
2035	544 880,53 €	147 908,22 €	22 043,68 €	169 951,90 €	396 972,31 €
2036	396 972,31 €	122 444,68 €	16 216,33 €	138 661,01 €	274 527,63 €
2037	274 527,63 €	122 444,68 €	10 545,05 €	132 989,73 €	152 082,95 €
2038	152 082,95 €	121 666,68 €	4 919,98 €	126 586,66 €	30 416,27 €
2039	30 416,27 €	30 416,27 €	354,45 €	30 770,72 €	0,00 €
total		20 422 768,96 €	3 507 639,93 €	23 930 408,89 €	

Le remboursement du capital et des intérêts diminue d'année en année. L'augmentation du remboursement du capital des emprunts en 2020 est la conséquence de l'emprunt souscrit en 2019.

Flux de remboursement



Des emprunts sont arrivés à échéance :

- ✓ avril 2020 : Crédit agricole : 87 494,20 € de flux par an
- ✓ octobre 2020 : Crédit agricole : 60 516,36 € de flux par an

Un autre emprunt se termine en avril 2023 :

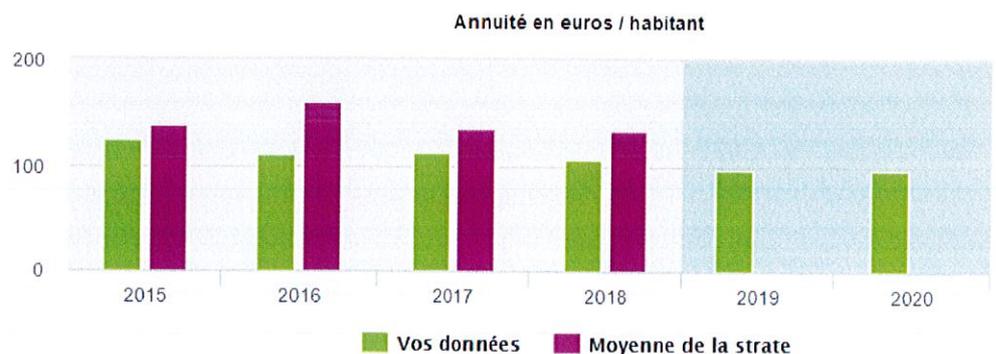
- ✓ Société Générale : 232 193,58 € de flux par an

Selon la charte Gissler, 100 % de la dette de la Ville d'Armentières est classée en A.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)		
Structures		(1) Indices en euros
Indices sous-jacents		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23
	% de l'encours	100,00 %
	Montant en euros	18 492 045 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-

Taux de change réel.
 Etat généré au 31/12/2020

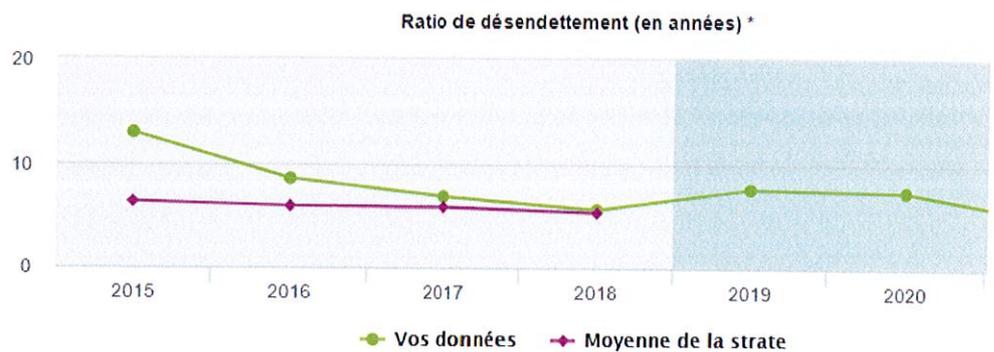
Pour 2020, l'endettement par habitant devrait être de 725 €.



L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constitue l'une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long terme.

Ratios de désendettement (en années)

Armentières



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Ce ratio doit être compris entre 5 et 10 ans. Pour 2020, suite à la contractualisation de 2 800 000 € d'emprunts en 2019, Armentières devrait avoir un ratio de désendettement proche des 7 ans, une légère hausse logique par rapport aux années précédentes.

Tel qu'évoqué ci-dessus, l'hypothèse d'un nouvel emprunt, compte tenu des investissements déjà envisagés et des taux d'intérêt particulièrement bas, n'est pas écartée. Bien évidemment celui-ci, s'il devait se concrétiser, ne devra pas obérer la situation financière de la ville. Dès lors, l'objectif sera de maintenir un niveau d'endettement conforme aux préconisations de l'État, soit inférieur à 10 années.

8 / Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (moins les cessions 775 et l'excédent antérieur)	30 538 410,40 €	30 690 119,51 €	30 264 118,62 €	30 327 789,93 €	30 585 539,05 €	31 321 013,42 €	31 113 945,41 €
Charges financières (66)	858 404,35 €	799 619,69 €	754 640,33 €	685 323,82 €	605 451,41 €	563 604,98 €	515 821,74 €
Remboursement en capital de la dette	2 242 177,43 €	2 465 835,48 €	2 155 923,31 €	2 184 538,32 €	2 079 360,45 €	1 874 181,20 €	1 930 368,25 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	28 691 532,44 €	28 774 725,82 €	27 488 159,05 €	27 145 666,54 €	27 047 670,58 €	28 435 985,53 €	28 471 941,76 €
Encours de la dette au 31/12	24 962 845,04 €	24 703 744,07 €	23 541 573,06 €	21 578 083,82 €	19 497 945,37 €	20 422 768,96 €	18 492 044,99 €

Épargne de gestion (EG) <small>(RRF - dépenses réelles de fonctionnement (- produits financiers))</small>	2 705 282,31 €	2 715 013,38 €	3 530 599,90 €	3 867 447,21 €	4 143 319,88 €	3 448 632,87 €	3 157 825,39 €
Taux d'épargne de gestion <small>(EG/RRF)</small>	9%	9%	12%	13%	14%	11%	10%

Épargne brute (EB) <small>RRF-DRF</small>	1 846 877,96 €	1 915 393,69 €	2 775 959,57 €	3 182 123,39 €	3 537 868,47 €	2 885 027,89 €	2 642 003,65 €
Taux d'épargne brute <small>(EB/RRF)</small>	6%	6%	9%	10%	12%	9%	8%

Épargne nette (EN) <small>(EB - remboursement en capital de la dette)</small>	-395 299,47 €	-550 441,79 €	620 036,26 €	997 585,07 €	1 458 508,02 €	1 010 846,69 €	711 635,40 €
Taux d'épargne nette <small>(EN/RRF)</small>	-1%	-2%	2%	3%	5%	3%	2%

Taux d'endettement <small>(encours de la dette au 31 décembre / RRF)</small>	82%	80%	78%	71%	64%	65%	59%
Capacité de désendettement <small>(encours dette au 31 déc / EB)</small>	13,52	12,90	8,48	6,78	5,51	7,08	7,00
nb habitants INSEE	26 107	26 405	26 393	25 766	25 480	25 373	25 241

Endettement par habitant au 31/12	956	936	892	837	765	805	733
Moyenne de la strate <small>Source : Les collectivités locales en chiffres 2020</small>	1 100	1 109	1 058	1 031	1 109	1 076	1 050

L'épargne de gestion mesure la capacité de la collectivité à rembourser ses frais financiers, à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur les seules opérations courantes de gestion, avant la prise en compte des frais financiers. Entre 2019 et 2020, le taux d'épargne de gestion d'Armentières devrait être en légère diminution d'1 point.

L'épargne brute est la capacité de la collectivité à financer ses investissements et à rembourser le capital de l'emprunt. Il détermine les excédents de fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital. Pour 2020, le taux d'épargne brute baisse d'1 point.

L'épargne nette est le solde final d'épargne. Il permet de déterminer la capacité d'auto-financement après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et le remboursement de capital qui permettra de financer les dépenses. Le taux d'épargne nette d'Armentières baisse d'1 point.

III - LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

I/ La structure des effectifs

Au 31 décembre 2020, les effectifs municipaux comptent 437 agents en position statutaire (titulaires et stagiaires). Les effectifs n'ont donc connu aucune évolution en 2020 puisqu'ils étaient exactement du même ordre au 31 décembre 2019.

La politique des ressources humaines repose sur l'anticipation tant des besoins que de l'évolution des métiers, par une vigilance permanente au dispositif de formation et à la mobilité interne. La bonne connaissance du fonctionnement des services est un levier majeur, la Direction des Ressources Humaines menant ses activités auprès de chacun d'entre eux.

En 2020, année très particulière au vu du contexte sanitaire, nous comptabilisons 10 départs de moins et 20 entrées de moins que l'année précédente. Ces mouvements se répartissent comme suit :

- ✓ 22 **départs** dont :
 - Retraites : 10 agents
 - Mutations : 3 agents
 - Disponibilité : 2 agents
 - Disponibilité pour raisons de santé : 4 agents
 - Décès : 1 agent
 - Démission : 1 agent
 - Congé parental : 1 agent

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, les prévisions de « sorties » des effectifs étaient estimées à 390 494€. Il s'avère que le coût réel lié à ces « sorties » représente 388 261€.

- ✓ 22 **entrées** dont :
 - Nominations stagiaires : 18 agents
 - Recrutements par voie de mutation ou détachement : 4 agents

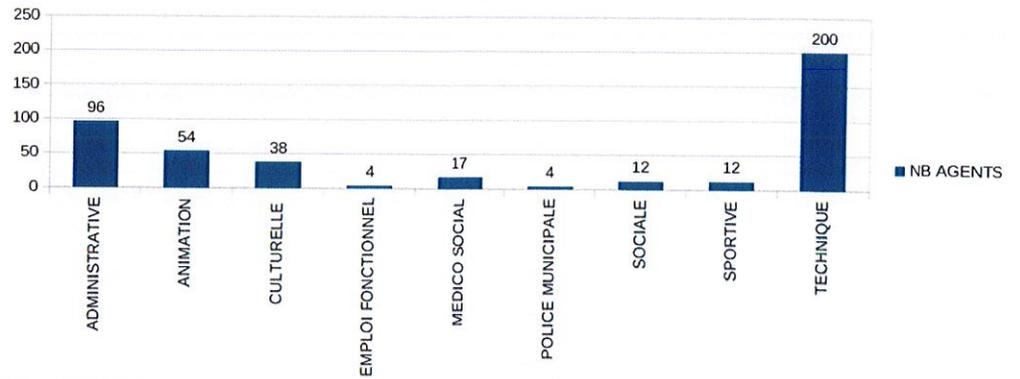
Il convient de noter que ces 22 recrutements ont permis la création de 11 postes affectés au sein du Pôle Social, des ASVP, des services techniques, de la direction de la culture et du tourisme, du logement, de la propreté urbaine, de la vie scolaire.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, les prévisions de recrutements étaient estimées à 663 781€. Il s'avère qu'au vu de décalages de recrutement et d'opérations de mobilités internes, les dépenses liées au recrutement ont été de 503 840€.

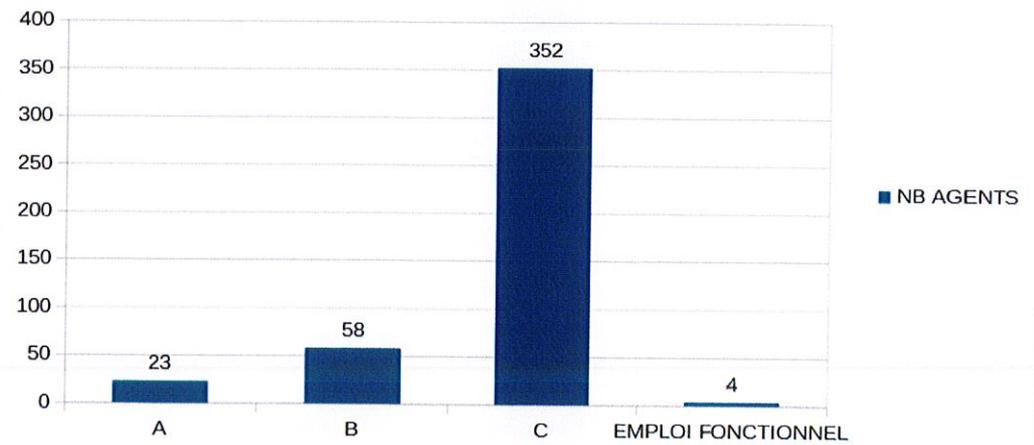
I. A / Répartition des agents titulaires et stagiaires

La répartition des agents sur les emplois permanents par filière, catégorie, et par âge est la suivante :

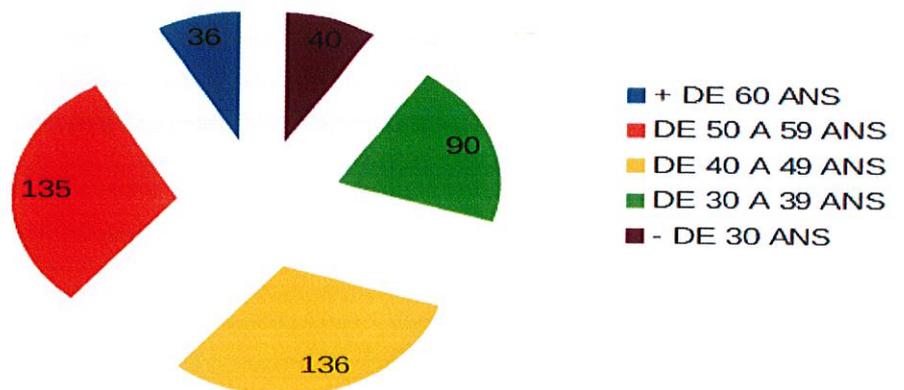
REPARTITION PAR FILIERES



REPARTITION PAR CATEGORIES



REPARTITION PAR AGE



II / Les dépenses de personnels reprenant des éléments relatifs aux traitements indiciaires, indemnitaires, et aux cotisations

MASSE SALARIALE / Consommation du budget 2020				
		Budgété 2020	Mandatement au 31 déc 2020	Consommé (%)
R E M U N E R A T I O N	EMPLOIS TITULAIRES			
	Rémunération principale	9 505 593	9 401 771	98,91 %
	Régime indemnitaire	2 118 549	1 983 457	93,62 %
	NBI / SFT / indemnité résidence	263 687	338 393	128,33 %
	EMPLOIS CONTRACTUELS			
	Rémunération principale	1 667 151	1 779 448	106,74 %
	Rémunération autres personnels	79 580	53 687	67,46 %
	Emplois insertion	43 104	15 016	34,84 %
	Rémunération apprentis	23 902	27 056	113,19 %
	SOUS TOTAL	13 701 566	13 598 828	99,25 %
C H A R G E S	COTISATIONS			
	Versement de transport	219 422	219 974	100,25 %
	Cotisation CNFPT/CDG	109 126	92 672	84,92 %
	Prestations fam. Directes	11 137	15 035	135,00 %
	Cotisation assurance du personnel	26 137	30 341	116,09 %
	Allocations chômage versé directement	12 516	16 943	135,37 %
	Cotisation FNAL	54 856	54 838	99,97 %
	CHARGES			
	Caisses de retraites	3 141 243	3 119 750	99,32 %
	URSSAF	1 915 056	1 927 086	100,63 %
ASSEDIC	69 573	71 748	103,13 %	
SOUS TOTAL	5 559 066	5 548 388	99,81 %	
Total masse salariale agents		19 260 632	19 157 430	99,46%



*Une consommation du budget maîtrisée à hauteur de 99,46%
(98,18 % en 2019)*

III / L'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2020 / Eléments contextuels

Il convient de préciser que le recours aux contractuels au sein de notre collectivité concerne en très grande majorité le remplacement d'agents en situation de maladie.

Il peut s'agir également d'accroissements saisonniers d'activités. Notons que la crise COVID a nécessité le recours à des agents contractuels notamment sur des missions dont l'importance revêt une importance toute particulière (entretien des locaux, propreté urbaine).

L'épidémie du COVID 19 a engendré des dépenses non prévues :

- ➔ Prime COVID : 56 000€
- ➔ Recrutement de contractuels pour un accroissement temporaire d'activité (propreté urbaine, petite enfance, espaces verts, entretien restauration) : 159 141€

Bien que les effectifs restent à périmètre constant, l'évolution de la masse salariale repose sur des éléments statutaires inévitables tels que le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) correspondant à l'évolution de carrière des fonctionnaires territoriaux. Notons à ce titre et pour l'exercice 2020, que la masse salariale liée au GVT est de 155 767€, dont :

- ✓ « Glissement » : avancement de grade : 52 606 €
- ✓ « Vieillesse » : échelons : 103 017 €
- ✓ « Technicité » : 144 € suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel (2 concours)

Notons également une diminution des heures supplémentaires en 2020 de 89 158 € et de 8 376 € pour les heures complémentaires. L'annulation de nombreuses manifestations explique cette baisse conséquente.

COMPARATIF DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2019 ET 2020					
	2019 (mandaté)	2020 (mandaté)	DIFFERENCE N / N-1	ECART CUMULE	%
JANVIER	1 427 101,33	1 498 851,85	71 750,52		5,03%
FEVRIER	1 451 875,65	1 503 914,44	52 038,79	123 789,31	3,58%
MARS	1 451 575,08	1 548 964,45	97 389,37	221 178,68	6,71%
AVRIL	1 452 282,15	1 504 119,88	51 837,73	273 016,41	3,57%
MAI	1 469 749,94	1 498 486,12	28 736,18	301 752,59	1,96%
JUIN	1 956 038,12	2 041 586,87	85 548,75	387 301,34	4,37%
JUILLET	1 584 256,95	1 670 287,88	86 030,93	473 332,27	5,43%
AOUT	1 510 947,59	1 636 838,06	125 890,47	599 222,74	8,33%
SEPTEMBRE	1 482 059,79	1 525 614,93	43 555,14	642 777,88	2,94%
OCTOBRE	1 522 069,24	1 548 223,51	26 154,27	668 932,15	1,72%
NOVEMBRE	1 509 488,24	1 574 921,27	65 433,03	734 365,18	4,33%
DECEMBRE	1 529 119,83	1 605 620,69	76 500,86	739 115,52	5,00%
TOTAL	18 346 563,91	19 157 429,95	810 866,04		4,42%

Les principales variables de l'évolution de la masse salariale en 2020 reposent sur :

- ➔ Impact du Glissement Vieillesse Technicité : 155 767€
- ➔ Impact du COVID : 215 141€
- ➔ Impact du RIFSEEP (IFSE+CIA) : 143 262€
- ➔ Impact du PPCR consistant à la revalorisation de toutes les grilles indiciaires (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) : 39 505€

Bien évidemment, il convient de croiser à ces variables les cotisations sociales qui y sont rattachées.

IV / Temps de travail

La collectivité a recours en très grande majorité à de l'emploi « à temps complet » puisque sur 437 agents, seuls 34 se trouvent sur des emplois à temps partiels, dont :

- ✓ 18 agents à temps partiel sur autorisation,
- ✓ 8 agents à temps partiel de droit,
- ✓ 8 agents à temps partiel thérapeutique

Pour certaines activités qui connaissent des contraintes de saisonnalité, un temps de travail rythmé annuellement est consenti avec les agents, dans un souci évident d'efficacité.

V/ Les hypothèses de travail pour l'exercice 2021

1. / L'élaboration du budget affecté à la masse salariale repose dans un premier temps sur les éléments contextuels qui s'imposent à la collectivité en 2021, tels que :

- ✓ L'avancement des agents sur la grille indiciaire : 91 792 €
- ✓ Les avancements de grade et la promotion interne des agents : 50 000 €
- ✓ La prime de juin : 450 177 €
- ✓ La restructuration des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR : 88 313 €
- ✓ Le rattachement de cadre d'emplois au RIFSEEP : 3 680 €
- ✓ L'organisation des élections : 52 631 €
- ✓ La mise en œuvre de la prime de précarité (indemnité de fin de contrat) : estimation à 40 500 €
- ✓ Le complément de la prime COVID de janvier 2021 : 5 750€

2. / Le plan prévisionnel de recrutement et de mobilités pour l'année 2021 croise les départs attendus, dans un contexte d'incertitudes pour chaque agent, et les besoins de remplacements ou de développement des services qui sont étudiés finement et au cas par cas.

Dès lors, les besoins prévisionnels de la collectivité sont essentiellement ciblés sur des thématiques prioritaires au sein de la collectivité, telles que :

- ✓ Le développement durable avec la maîtrise des dépenses énergétiques,
- ✓ Le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle,
- ✓ Le renforcement des équipes des espaces verts,
- ✓ Le renforcement des équipes de la Petite Enfance,
- ✓ Le développement de l'équipe de la Police Municipale

3. / Plan d'action «égalité professionnelle »

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville d'Armentières est un rendez vous annuel, présenté avant chaque débat d'orientation budgétaire imposé depuis 2015.

Depuis, le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 impose aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants d'élaborer un plan pluriannuel d'actions visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le décret fixe les composants du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle qui doit reprendre :

- ✓ la période sur laquelle il porte, dans la limite de la durée de 3 ans
- ✓ la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés, notamment dans les quatre domaines d'actions définis par la loi :
 - l'égalité de rémunération,
 - l'égalité en termes de promotion et d'avancement,
 - l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
 - la prévention et la lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

Le plan d'actions est établi après consultation du Comité Technique. Par ailleurs, ce plan est rendu accessible aux agents par voie numérique, une transmission au préfet étant attendue avant le 1^{er} mars 2021.

A défaut de transmission du plan d'actions, le décret précise les étapes de la procédure déclenchant la pénalité financière (1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels de l'employeur public concerné) :

- ✓ rappel par le préfet à l'employeur de se conformer à l'obligation dans les deux mois,
- ✓ mise en demeure à l'issue du délai de deux mois, de transmettre le plan dans le délai de cinq mois ,
- ✓ prononcé de la pénalité en l'absence de mise en conformité à l'issue du délai de mise en demeure.

La pénalité est acquittée auprès du comptable de la dépense compétent pour la collectivité.

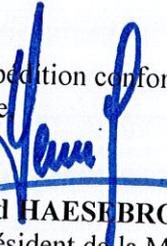
Au regard de cette actualité statutaire, et en complément du rapport Egalité Hommes/Femmes présenté en amont du ROB, le plan d'actions «Egalité professionnelle » sera donc proposé lors du prochain Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2021

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- ❖ 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- ❖ 06 abstentions : groupe «Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- ❖ 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

